



Reclamation d'indu à la succession : rente viagère cnp

Par **rebond**, le **27/08/2011** à **16:27**

Bonjour,

Bonjour à toutes et à tous,

Ma mère, qui est décédée courant septembre 2009, percevait en contrepartie de l'aliénation d'un capital une rente de la Caisse Nationale de Prévoyance.

Les versements trimestriels étaient opérés à terme échu.

Cet organisme me demande le remboursement de la totalité du dernier trimestre versé alors qu'elle est décédée le dernier mois de ce trimestre.

J'ai deux questions :

1) La prescription biennale de l'art. L 114 al 1 et suivants, est-elle applicable ?

2) Est-il possible de ne rembourser au prorata (estimant que la rente était acquise jusqu'à son décès ?

Merci!!!
